



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Eau Nature et Biodiversité  
Unité Nature, Forêt, Chasse

Vannes, le 2 novembre 2021

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

**Consultation du public du 3 au 18 novembre 2021 inclus**

**Demande de dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de l'environnement  
dans le cadre du projet de parc photovoltaïque de la Sablière de la Prée située sur les  
communes de Radenac et Pleugriffet**

### NOTE DE PRÉSENTATION

La société ENGIE PV Sablière de la Prée, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus de Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) et du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) ainsi que la destruction d'habitat de repos et de reproduction pour le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) dans le cadre du projet de parc photovoltaïque de la Sablière de la Prée située sur les communes de Radenac et Pleugriffet.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation des espèces protégées mentionnées ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessibles au public pendant une durée de quinze jours **du 3 au 18 novembre 2021 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr) soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le Chef du service Eau, Nature, Biodiversité

Jean-François CHAUVET